



Montréal, le 3 avril 2020

Danielle McCann
Ministre de la Santé et des Services sociaux
ministre@msss.gouv.qc.ca

Christian Dubé
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Objet : Augmentation salariale des préposés du Chèque emploi-service

Madame la ministre,

Monsieur le ministre,

En réaction à la conférence de presse du 2 avril dernier, nous sommes heureux de l'annonce visant à compenser les préposés aux bénéficiaires œuvrant dans les milieux d'hébergement privés, incluant les résidences privées pour aînées (RPA) et les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), mais nous sommes inquiets pour les 12 632 usagers du Chèque emploi-service.

De notre compréhension, les préposés du Chèque emploi-service ne sont pas inclus par cette annonce. Ainsi, bien qu'effectuant les mêmes tâches que les préposés ciblés par l'annonce d'hier, ils ne pourront pas bénéficier de l'augmentation salariale annoncée. Selon une recommandation historique de la COPHAN, il faut que le gouvernement bonifie, et ce, de manière importante les conditions salariales de l'ensemble du personnel offrant des services de soutien à domicile. Nous craignons particulièrement que voyant que le réseau public et le réseau privé offrent des salaires plus élevés, les préposés du Chèque emploi-service se

détournement de ce programme et ce à très court terme en fonction des différentes mesures d'aide financière gouvernementales.

Selon une demande d'accès à l'information, les données de 2018-2019 du rapport périodique des indicateurs de gestion et données concernant le Programme d'allocation directe incluent un total de 21 958 préposés. Encore une fois, sans bonification des conditions actuelles d'emploi des préposés du Chèque emploi-service, c'est mettre à risque quelque 12 632 usagers.

Finalement, nous avons appris par un [article de Radio-Canada](#), et ce, de la part de l'attaché politique de la ministre McCann, monsieur Alexandre Lahaie, que : « [s]il devait y avoir des bris de service, on s'assurera que les CLSC ou des partenaires des CLSC soient en charge de la continuité des services ». Nous n'avons pas été informés que tel était le protocole prévu. Nous n'avons d'ailleurs pas reçu une confirmation que tel était le cas.

La solution viable pour éviter les bris de services est de bonifier le salaire des préposés du CES au même niveau que celui de leurs homonymes en respectant la volonté d'autogestion des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cependant, dans le cas échéant où les services seraient relayés aux CLSC ou de leurs partenaires, nous nous questionnons s'ils pourront assurer véritablement les services sans engorger le système et mettre la sécurité des bénéficiaires du programme en péril.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'accepter nos sincères salutations.



Francine David, présidente par intérim
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C. C.

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ministre@mtess.gouv.qc.ca

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux
ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

François Legault, premier ministre du Québec
cpm@mce.gouv.qc.ca

Martin Trépanier, Office des personnes handicapées du Québec
president-ca@ophq.gouv.qc.ca